

Aspet, le 28/09/2026

**Objet : Évolution de la situation de la ressource en eau potable – Passage en niveau 3
« Alerte renforcée »**

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Délégués (ées),

Dans la continuité de mes précédents courriers et afin de vous tenir informés au plus près de l'évolution de la situation, je souhaite vous alerter sur la nouvelle dégradation de notre ressource en eau potable.

Malgré les mesures mises en œuvre et les appels à la vigilance et aux économies d'eau, **le niveau de notre captage principal continue de baisser** et la situation demeure préoccupante pour l'approvisionnement en eau potable de notre territoire dans les prochaines semaines.

Un passage en niveau 3 « ALERTE RENFORCÉE »

Au regard de l'évolution de la ressource et des éléments communiqués par les services de l'État, **notre territoire vient de passer en niveau 3 « ALERTE RENFORCÉE »**, à compter du samedi 26 septembre 2026 à 08h00 jusqu'au 31 octobre 2026.

Ce niveau traduit une aggravation de la situation et entraîne un renforcement significatif des restrictions d'usage de l'eau potable.

Le niveau 3 prévoit :

- un renforcement des limitations des prélèvements pour l'irrigation ;
- des restrictions plus importantes concernant certains usages professionnels, notamment industriels ;
- une extension des interdictions concernant les usages secondaires de l'eau ;
- un encadrement renforcé des usages ne relevant pas des besoins essentiels.

Plus précisément sur notre secteur au quotidien :

- Jardins potagers (y compris serres non agricoles) : INTERDIT de 08h à 20h
- Pelouses, massifs fleuris et espaces verts : INTERDIT
- Façades, trottoirs, toitures et voiries : INTERDIT
- Remplissage des piscines familiales : INTERDIT sauf remise à niveau (autres tolérances voir l'AP pour 1^{er} remplissage après travaux)
- Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert : INTERDIT



Il est important de rappeler que **le passage en « Alerte renforcée » ne signifie pas que l'eau potable est immédiatement en rupture**, mais qu'il devient nécessaire de renforcer très fortement les mesures d'économie afin de préserver la ressource et de sécuriser l'approvisionnement de la population.

La mobilisation de tous devient indispensable

L'eau potable est une ressource fragile et doit être réservée prioritairement aux usages essentiels.

Chaque économie réalisée compte : éviter les consommations inutiles, limiter les usages extérieurs, respecter strictement les restrictions préfectorales et signaler toute fuite sur le réseau ou sur les installations privées sont autant de gestes indispensables.

Anticiper pour éviter le niveau « CRISE »

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour éviter d'atteindre ce niveau.

Cette évolution doit nous conduire à renforcer notre communication auprès de l'ensemble des abonnés du SIEA.

Nous devons collectivement faire comprendre que ces mesures ne sont pas prises par précaution excessive, mais qu'elles répondent à une situation réelle de diminution de notre ressource.

Je vous demanderai de bien vouloir **relayer rapidement cette information auprès de vos administrés**, afin que chacun puisse prendre conscience de la nécessité de réduire encore et dès maintenant sa consommation d'eau potable.

Vous trouverez ci-joint un fiche synthèse à diffuser y compris dans les boîtes aux lettres dans la mesure du possible pour chacun.

Le SIEA poursuit quotidiennement le suivi de l'évolution du captage principal et contrôle strictement la consommation sur l'ensemble de son réseau d'eau potable.

Je vous remercie pour votre mobilisation, votre vigilance et votre implication aux côtés du SIEA de la Vallée du Job.

Le Président du SIEA de la Vallée du Job,

Gilles FAVAREL

SIEA Vallée du JOB
Bout de Fontagnières
31160 ASPET
Tél. 05.61.88.56.64